



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE NOTAIRE EN PRATIQUE NON TRADITIONNELLE

[FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE]

Règles d'éligibilité :

Pour qu'un notaire soit éligible à recevoir cette reconnaissance, il faut :

1. Qu'il soit membre en règle de l'APNQ au moment du dépôt de sa candidature;
2. Qu'il pratique le notariat de façon non traditionnelle, selon les règles reconnues par l'APNQ¹;
3. Si le notaire ne présente pas lui-même sa candidature, il doit avoir accepté officiellement que celle-ci soit présentée par une autre personne.

1- Nom du candidat :	
2- Code de notaire du candidat :	
3- Nom de la personne présentant la candidature (si différent du candidat) :	
4- Secteur d'activité du candidat (employeur, lieu de travail, etc.) :	
5- Principale fonction du candidat :	

¹ * L'APNQ entend par: notaire ayant une « pratique non traditionnelle », notamment, un notaire exerçant sa profession au service exclusif du Gouvernement du Québec ou du Canada, d'une association régionale ou scolaire, d'une institution financière, d'un ordre professionnel, d'une société d'assurance ou de fiducie, d'une société de services publics ou de produits publics ainsi que tout autre type de pratique « non traditionnelle ». De façon générale, un notaire pratiquant en cabinet et rencontrant des clients afin de leur prodiguer des services ou des conseils juridiques ne sera pas considéré pour cette reconnaissance. Il faut éviter de confondre « pratique non traditionnelle » avec « champ de compétence ou d'exercice ». Par exemple, la pratique de la médiation familiale entre plutôt dans les champs de compétence ou d'exercice car le médiateur rencontre des clients pour leur offrir ses services. Aussi, encore à titre d'exemple, un notaire qui agit exclusivement en tant que gestionnaire d'une étude de notaire et qui ne rencontre pas de clients dans le cadre d'une pratique notariale serait considéré comme ayant une pratique non traditionnelle. Le comité se réserve le pouvoir de déterminer l'éligibilité d'un notaire n'entrant pas spécifiquement dans une de ces catégories mentionnées ci-dessus, mais qui considère ne pas faire de la pratique traditionnelle.



<p>6- Description sommaire des principaux faits d'armes du candidat ou de ses réalisations qui lui permettraient de recevoir cette reconnaissance (n'hésitez pas à joindre une annexe si vous avez besoin de plus d'espace) :</p>	
<p>7- Signature de la personne qui présente la candidature :</p>	
<p>8- Signature du candidat pour autoriser sa candidature (s'il ne la présente pas lui-même) :</p>	